



Rapport commandé par le
bureau de l'honorable
Yuen Pau Woo

CANADIENS À L'ÉTRANGER :

Aperçu des recherches récentes et des répercussions sur les politiques d'intérêt public

PAR LUCIA KOVACIKOVA
Institut d'études canadiennes de McGill

PRÉFACE

Depuis longtemps, le Canada est un pays d'immigration et le fait que beaucoup de nos ancêtres se soient installés dans ce pays pour y bâtir une vie meilleure est souvent pour nous une source de fierté. L'immigration est une partie fondamentale de notre identité, de notre population et de notre développement économique. C'est pourquoi nous consacrons beaucoup de temps et d'efforts à étudier les politiques d'immigration et la manière dont les nouveaux arrivants s'établissent au Canada.

Cependant, nos connaissances sur les citoyens canadiens qui vivent actuellement à l'étranger, que ce soit de façon temporaire ou permanente, sont assez limitées. Contrairement aux pays où l'émigration fait partie du débat national, comme en Irlande ou au Portugal, les Canadiens pensent rarement à leurs concitoyens qui s'installent dans d'autres régions du monde.

Le présent rapport met en lumière les nombreuses lacunes dans notre compréhension actuelle des citoyens canadiens vivant à l'étranger. À notre connaissance, il s'agit du premier rapport exhaustif portant sur ce sujet depuis la publication du rapport de la Fondation Asie Pacifique du Canada en 2011. Le fait qu'il y ait peu de rapports et de débats publics démontre que la question des Canadiens vivant à l'étranger est très peu étudiée. Et même si, en 2022, Statistique Canada a donné sa seule estimation du nombre de citoyens canadiens vivant à l'étranger (quatre millions en 2016), nous en savons encore bien peu sur certaines questions essentielles, comme les raisons qui les poussent à aller vivre à l'étranger, leur perception du Canada et leur intention de rentrer au pays. Pour élaborer de meilleures politiques, il faut souvent disposer de meilleures données. C'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre les recherches sur ce sujet qui, quoique négligé, revêt une grande importance.

De plus, le gouvernement du Canada serait bien avisé de prendre des mesures simples qui pourraient accroître la sensibilisation et la mobilisation à l'égard des citoyens canadiens qui vivent à l'étranger. Par exemple, la création d'un site Web ciblant ces Canadiens et visant à les mobiliser contribuerait grandement à fournir les informations dont ils ont besoin aux personnes qui résident à l'étranger. Plus profondément, contrairement à d'autres pays, le gouvernement du Canada n'a pas de stratégie claire en ce qui concerne sa diaspora, se privant ainsi d'une occasion de tirer parti de ses réseaux internationaux existants à l'étranger. C'est dommage, car les Canadiens à l'étranger ont beaucoup à offrir au pays sur le plan économique, politique et social. Dans un contexte de mondialisation croissante, il nous faut d'urgence améliorer nos connaissances sur ces Canadiens et notre niveau d'interaction avec eux, afin de créer de meilleures politiques et de meilleurs services pour les aider à prospérer à l'étranger et à nouer des liens internationaux qui profitent à tous les Canadiens.

Le Canada est étroitement lié aux processus migratoires mondiaux et, si l'étude de l'immigration et des nouveaux arrivants au Canada est toujours aussi importante, il est essentiel que nous nous intéressions de plus près aux citoyens canadiens vivant à l'étranger si nous voulons mieux comprendre le rôle et la position du Canada dans le monde.

Ce rapport n'existerait pas sans la vision et le dévouement de l'honorable Yuen Pau Woo, qui a commandé ce rapport pour démontrer notre manque d'intérêt pour les 11 % de Canadiens qui résident actuellement à l'étranger. Je suis très heureux et honoré que l'Institut d'études canadiennes de McGill ait participé à la réalisation de cette étude et ait ouvert un nouveau dialogue sur la diaspora canadienne, qui, je l'espère, intéressera bien des Canadiens, quel que soit l'endroit où ils vivent actuellement. Enfin, permettez-moi de remercier Lucia Kovacikova d'avoir produit un rapport très complet et utile.

Daniel Béland, directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill

TABLE DES MATIÈRES

Préface	1
Table des matières	3
Abréviations	4
Principales constatations	5
Introduction à la diaspora canadienne	6
Les défis liés au recensement	7
Disponibilité des données	7
Composition de la diaspora	9
Les Canadiens à l'étranger : un aperçu	10
La diaspora en chiffres	10
Les Canadiens dans le monde	11
Citoyens du monde	12
La diaspora canadienne et le gouvernement	13
Services consulaires	14
Soins de santé	16
Impôts	18
Droits de vote et représentation politique	19
Émigration économique et développement économique	23
Entretenir des liens avec la diaspora	25
Conclusion	28
Résumé des recommandations stratégiques	29
Bibliographie	31

ABRÉVIATIONS

AEUMC	Accord États-Unis–Mexique–Canada
AMC	Affaires mondiales Canada
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BM	Banque mondiale
BVG	Bureau du vérificateur général du Canada
EDDEU	Enquête auprès des diplômés de 1995 qui ont déménagé aux États-Unis
FAPC	Fondation Asie Pacifique du Canada
IDEA	Institut international pour la démocratie et l’assistance électorale
IED	Investissement étranger direct
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONU	Organisation des Nations Unies
SDC	Service des délégués commerciaux du Canada

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- Plus de 4 millions de Canadiens résident à l'étranger, ce qui représente plus de 11 % de la population nationale.
- Nous en savons relativement peu sur la diaspora canadienne, sur ses expériences à l'étranger et sur les répercussions qu'ont sur elle les politiques fédérales et provinciales actuelles.
- Les domaines politiques qui ont une incidence sur l'expérience de la diaspora sont, entre autres, les services consulaires, les soins de santé, la fiscalité, les droits de vote et les politiques économiques et culturelles, qui sont supervisés par divers ministères et organismes gouvernementaux. Ainsi, pour travailler avec la diaspora et l'appuyer, il faut adopter une approche intergouvernementale.
- Les membres de la diaspora ont le droit de voter aux élections nationales et paient souvent des impôts canadiens tout en résidant à l'étranger. Ils sont également des représentants officiels du Canada au sein de leurs collectivités locales et établissent leurs propres réseaux professionnels et personnels qui peuvent contribuer à favoriser le développement économique du Canada, encourager le partage des compétences, la recherche et l'innovation, ainsi qu'aider à tisser des liens culturels entre les communautés internationales. En bref, la diaspora est une communauté internationale active et une ressource inexploitée pour le Canada dans un monde de plus en plus mondialisé.
- Le gouvernement du Canada n'a pas de stratégie officielle pour entretenir des liens avec la diaspora. Cette situation diffère grandement des politiques de mobilisation de la diaspora d'autres pays, où les citoyens résidant à l'étranger sont activement intégrés dans des domaines comme le partage des compétences, le développement économique, les échanges culturels et même la politique étrangère.

INTRODUCTION À LA DIASPORA CANADIENNE

Lorsqu'on leur parle de migration, la plupart des Canadiens pensent immédiatement à la position de notre pays en matière d'immigration. Partout dans le monde, le Canada est reconnu pour son ouverture aux nombreuses cultures et aux différents peuples qui vivent sur son territoire, ainsi que pour l'accueil qu'il réserve aux immigrants et aux réfugiés venus des quatre coins du monde. En fait, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) estime que « [d'ici] 2036, les immigrants représenteront jusqu'à 30 % de la population canadienne, par rapport à 20,7 % en 2011 » (IRCC, 2023a). Comme on peut s'y attendre, ces chiffres encouragent d'autres recherches universitaires et suscitent un débat entre les gouvernements, le milieu universitaire et le public.

Par contre, nous savons relativement peu de choses sur l'émigration canadienne et sur les besoins et les expériences des Canadiens qui choisissent de s'installer dans d'autres pays, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Dans son rapport novateur, Statistique Canada estime qu'environ 4 millions de Canadiens résidaient à l'étranger en 2016, ce qui représente un peu plus de 11 % de la population totale du pays (Bérard-Chagnon et Canon, 2022). Ce nombre a augmenté d'environ 36 % depuis 1990 (ONU, 2017), preuve du transnationalisme canadien à l'ère de la mondialisation.

Les citoyens dont le lieu de résidence habituel n'est pas le Canada sont communément appelés expatriés ou diaspora canadienne. Ces Canadiens qui vivent à l'étranger conservent souvent leurs obligations civiques à l'égard de leur pays (p. ex. payer des impôts) et ont droit à certains services gouvernementaux (p. ex. exercer leur droit de vote). Cependant, il arrive souvent qu'en raison de leur lieu de résidence et de leur type de séjour, il soit difficile de procéder à un recensement efficace et d'avoir accès à ces services. Ainsi, les expériences des Canadiens à l'étranger peuvent varier considérablement.

Le présent rapport a pour but de faire la lumière sur la diaspora canadienne cachée et sur les politiques gouvernementales qui la concernent, ainsi que de poser des questions et de proposer des initiatives qui permettraient d'accroître la participation du gouvernement à la vie de sa population diversifiée à l'étranger.

LES DÉFIS LIÉS AU RECENSEMENT

Bien que les estimations indiquent qu'un grand nombre de Canadiens choisissent de résider à l'étranger, les informations dont nous disposons sur la diaspora demeurent limitées. Ceci est en grande partie lié à deux problèmes qui continuent d'entraver la recherche actuelle sur la diaspora : la disponibilité des données et la diversité de la composition de la diaspora.

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Les recherches sur la diaspora se heurtent tout d'abord au manque de données précises et à jour, sans lesquelles il est difficile de mesurer et de suivre les tendances migratoires des citoyens canadiens. Comme c'est le cas dans de nombreux pays, le Canada n'exige pas de ses citoyens qu'ils remplissent des documents de sortie lorsqu'ils quittent le pays¹. Cette pratique poserait sans aucun doute des problèmes pour la protection des renseignements personnels et d'ordre logistique, mais il s'agit de la seule méthode pratique permettant de connaître en temps réel les déplacements effectués par les citoyens à l'étranger. Il convient de souligner que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) recueille les renseignements de sortie de tous les voyageurs par voie terrestre et par voie aérienne commerciale à compter du 25 juin 2020 et peut ainsi produire des rapports sur l'historique de voyage des citoyens. Toutefois, ces rapports ne contiennent pas d'information sur la durée prévue du séjour ou sur les motivations du voyage à l'étranger. De plus, les données ne sont actuellement pas accessibles à la recherche. Sans ces détails, on doit trouver les données sur la migration ailleurs, et la taille de la diaspora ne peut être estimée qu'à l'aide d'une modélisation statistique avancée.

Dans son rapport de 2022 sur la diaspora canadienne, Statistique Canada a présenté une liste détaillée des sources de données existantes et de leurs limites. Les ensembles de données sur la migration internationale compilés par l'Organisation des Nations unies (ONU), la Banque mondiale (BM) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont des sources statistiques crédibles qui permettent de suivre l'évolution des citoyens nés dans un pays par destination. Cependant, si l'on tient uniquement compte des citoyens de naissance, ces ensembles de données omettent les données migratoires des Canadiens naturalisés et des Canadiens qui ont obtenu leur citoyenneté par filiation – des groupes qui ont des liens étroits avec l'étranger et qui constituent une grande partie de la diaspora. En outre, les ensembles de données internationales reposent sur les informations fournies par leurs États membres, qui ne sont pas tous désireux ou en mesure de tenir leurs données sur la migration à jour.

¹ Il faut préciser qu'un certain nombre de pays industrialisés avancés disposent de procédures relatives aux documents de sortie (p. ex. l'Union européenne, l'Australie, etc.) ou ont envisagé de les mettre en place. Le Royaume-Uni a réintroduit les contrôles à la sortie entre 2014 et 2016, et le rapport d'inspection final a recommandé de réintroduire les contrôles à la sortie de manière permanente (Bolt, 2018).

Il existe également divers ensembles de données compilés par les ministères du gouvernement du Canada pour leurs propres besoins. L'IRCC tient à jour les données sur les passeports délivrés, Affaires mondiales Canada (AMC) offre un service d'enregistrement volontaire de voyage, et Élections Canada tient un registre international des électeurs, qui comprend une liste des Canadiens qui ont demandé à voter par courrier spécial pendant leur séjour à l'étranger. Dans tous ces cas, cependant, les données ne visaient pas à recenser l'ensemble de la diaspora et ne peuvent fournir qu'une estimation faussée des Canadiens résidant à l'étranger à un moment donné.

À ce jour, seules deux séries d'études se sont penchées sur les questions de la taille et de la composition de la diaspora canadienne. Le premier est le programme de recherche adopté par la Fondation Asie Pacifique du Canada (FAPC) au début des années 2000. La FAPC a élaboré un nouveau modèle statistique fondé sur les données du recensement canadien (1941-2006) et sur l'émigration nette tenant compte de la mortalité. Le modèle a estimé la taille de la diaspora canadienne à 2,7 millions de personnes en 2001 (Zhang, 2006). Parallèlement, la FAPC a également mené l'enquête *Global Canadians* auprès des Canadiens vivant en Asie et aux États-Unis (FAPC, 2007) et a organisé une conférence universitaire qui a mis en lumière les études quantitatives et qualitatives de la diaspora canadienne dans le monde (FAPC, 2009). Le seul inconvénient de cette étude est que la définition de la diaspora donnée par la FAPC n'incluait pas les citoyens par filiation, négligeant ainsi un sous-ensemble important de Canadiens résidant à l'étranger.

La deuxième étude a été publiée plus de dix ans plus tard par Statistique Canada. S'appuyant sur des données provenant de différentes sources, dont l'ONU et le recensement canadien (1921-2016), le rapport est le premier du genre à inclure les trois types de citoyenneté canadienne dans son modèle : (1) les Canadiens de naissance; (2) les Canadiens naturalisés; et (3) les Canadiens qui ont obtenu leur citoyenneté par filiation². Il emploie la méthode des composantes et tient mieux compte des changements dans la taille de la diaspora liés à l'émigration, à la fécondité, à la mortalité, à l'émigration de retour et à la perte de la citoyenneté canadienne (Bérard-Chagnon et Canon, 2022). Cette approche estime la taille de la diaspora à 4 millions en 2016, soit entre 3,0 et 5,6 millions. On ne sait pas encore comment ces chiffres ont pu évoluer ces dernières années, par exemple en réponse à la pandémie de COVID-19.

² Le Canada applique la règle « limitant la deuxième génération », qui refuse la citoyenneté automatique aux enfants nés de Canadiens qui sont eux-mêmes nés à l'étranger. Cette règle a été contestée avec succès devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en janvier 2024, ce qui pourrait augmenter le nombre de Canadiens qui obtiennent leur citoyenneté par filiation et résident à l'étranger.

COMPOSITION DE LA DIASPORA

Outre ce manque de données, les discussions sur la diaspora canadienne ne tiennent pas compte des différents types de citoyens canadiens et des raisons qui les poussent à résider à l'étranger. Inclure les données sur les trois types de citoyens canadiens contribue de manière significative au rapport de Statistique Canada. Le nouveau modèle statistique améliore donc les estimations précédentes en donnant un aperçu plus réaliste de la population canadienne résidant à l'étranger.

Il est aussi important de reconnaître les diverses motivations des Canadiens pour résider à l'étranger. La façon dont les gouvernements rendent compte des services fournis à la diaspora canadienne diffère en fonction de la raison et de la durée de leur séjour à l'étranger. Voici quelques exemples de raisons justifiant la réinstallation :

- Voyages de courte et de longue durée;
- Étudier à l'étranger, y compris les étudiants qui participent à des programmes d'échange, ainsi que les étudiants désireux d'obtenir un diplôme;
- Travailler à l'étranger, y compris le gouvernement canadien et le personnel militaire en poste à l'étranger;
- Retraite internationale à temps plein ou à temps partiel;
- Émigration permanente et inversion de migration du Canada.

Enfin, nous devons reconnaître que la diaspora canadienne comprend également les enfants, les conjoints et les autres membres de la famille des Canadiens qui choisissent de s'installer ailleurs, ce qui crée un réseau complexe et à plusieurs niveaux à l'étranger.

Ensemble, ces deux défis nous empêchent de mieux comprendre la diaspora actuelle. Peu d'études universitaires ont abordé cette question, l'ouvrage publié en 2022 de Kirkey et Nimijean, intitulé *The Construction of Canadian Identity from Abroad*, est une heureuse exception. Il y a également peu de recherches sur des sujets connexes, notamment la fierté nationale des citoyens et leurs liens internationaux. Par exemple, le rapport novateur de Jeannotte et Aizlewood intitulé *Drifting Away? Canadian Trust, Hope and Pride in a Global Economy* a été publié en 1999 et n'a pas été reproduit ou mis à jour depuis. Le même problème se pose pour les études se fondant sur des enquêtes menées auprès de Canadiens résidant à l'étranger, comme l'étude de Frank et Bélair de 1999 intitulée *Cap vers le sud*, qui se fonde sur l'Enquête auprès des diplômés de 1995 qui ont déménagé aux États-Unis (EDDEU). Il faudra disposer de nouvelles données et poursuivre les recherches pour faire la lumière sur l'état de la diaspora canadienne et définir le rôle que le gouvernement canadien devrait jouer auprès de ses citoyens à l'étranger.

LES CANADIENS À L'ÉTRANGER : UN APERÇU

LA DIASPORA EN CHIFFRES

Statistique Canada estime qu'un peu plus de 4 millions de Canadiens vivent à l'étranger, ce qui représente plus de 11 % de la population nationale³. Les citoyens par filiation représentent plus de la moitié (51 %) de la diaspora, une constatation qui permet de mettre en évidence l'écart très réel entre la composition réelle de la diaspora et les estimations antérieures fondées uniquement sur les données relatives aux tendances migratoires des Canadiens de naissance (p. ex. d'après les ensembles de données de l'ONU, de la BM ou de l'OCDE). Les Canadiens de naissance représentent 33 % de la diaspora, tandis que les Canadiens naturalisés constituent les 15 % restants (Bérard-Chagnon et Canon, 2022).

Ce dernier pourcentage pourrait toutefois bientôt augmenter. L'Institut pour la citoyenneté canadienne a averti que le pays connaît une augmentation constante de la reprise de migration (c.-à-d. l'émigration des immigrants) après quatre à sept ans d'arrivée au Canada. Entre 2017 et 2019, les tendances de reprise de migration ont été 31 % plus élevées que la moyenne (Dennler, 2023, p. 4), ce qui a eu une incidence sur les cibles d'immigration du Canada et a transformé la composition de la diaspora canadienne existante. Ces tendances sont probablement liées à l'augmentation du coût de la vie au Canada, ainsi qu'à la rigidité et au manque de réalisme des voies d'accès qui reconnaissent les diplômes étrangers, ce qui empêche les immigrants de trouver des emplois dans les domaines de leur choix et de faire carrière dans leur nouveau pays.

Aujourd'hui, environ 70 % de la population de la diaspora est âgée de 15 à 64 ans, le plus grand groupe d'âge se situant entre 45 et 54 ans. L'âge moyen est de 46,2 ans, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale. La diaspora est presque parfaitement équilibrée entre hommes et femmes, la proportion des sexes étant de 49,4 % (Bérard-Chagnon et Canon, 2022).

La FAPC estime que la taille de la diaspora canadienne en pourcentage de la population nationale est comparable à celle du Royaume-Uni, mais qu'elle est plus de cinq fois supérieure à celle des États-Unis et deux fois supérieure à celle de l'Australie (FAPC, 2009). La volonté des Canadiens de découvrir le monde a ainsi créé l'une des plus grandes diasporas parmi les pays industrialisés (en pourcentage).

³ Ce rapport s'appuie sur les estimations médianes du rapport de Statistique Canada.

LES CANADIENS DANS LE MONDE

Les Canadiens voyagent, travaillent, étudient et vivent partout dans le monde. La population canadienne la plus importante à l'étranger est, de loin, celle qui se trouve aux États-Unis, bien que les estimations varient considérablement en raison des différentes méthodologies employées dans les études. Selon l'American Community Survey, entre 2014 et 2018, 2,7 millions de personnes aux États-Unis se sont identifiées comme Canadiennes, Canadiennes françaises ou Acadiennes (Bérard-Chagnon et Canon, 2022). Parallèlement, la FAPC a estimé que 1,1 million des 2,8 millions de Canadiens à l'étranger en 2009 résidaient aux États-Unis, ce qui représente environ 38 % de la diaspora (FAPC, 2011). Selon les estimations de l'ONU, fondées sur les tendances migratoires des Canadiens de naissance, ce nombre s'élève à environ 890 000 sur 1,4 million en 2017, soit un pourcentage impressionnant de 66 % du total (ONU, 2017).

Pour illustrer la dispersion des Canadiens à l'étranger, le tableau ci-dessous reproduit les estimations de 2009 de la FAPC concernant la taille de la diaspora canadienne par pays, si l'on tient compte des Canadiens nés et naturalisés (FAPC, 2011). La liste indique que les Canadiens ont tendance à choisir les pays anglophones (États-Unis, Royaume-Uni, Australie), mais qu'ils sont aussi très attirés par l'Asie de l'Est (Hong Kong, Chine, Corée du Sud, Japon, etc.).

Tableau 1. Diaspora canadienne par pays (FAPC, 2011)

	Nombre	Pourcentage
Total	2 800 000	
États-Unis	1 062 640	38
Hong Kong	300 000	11
Royaume-Uni	73 000	2,6
Australie	27 289	1,0
Chine	19 990	0,7
Corée du Sud	14 210	0,5
Allemagne	13 390	0,5
France	11 931	0,4
Japon	11 016	0,4
Égypte	10 000	0,4

CITOYENS DU MONDE

Les Canadiens sont reconnus pour leur mentalité internationale. Dans les années 1950, l'Europe occidentale a connu une « invasion canadienne », le taux de change favorable de l'après-guerre ayant permis à des aventuriers et à des entrepreneurs de traverser l'Atlantique à la recherche d'une nouvelle patrie. Cette tendance à l'émigration n'a cessé de croître, en grande partie en raison de la mondialisation croissante et de la capacité des Canadiens à être compétitifs sur le marché international de l'emploi.

Les enquêtes révèlent régulièrement que les Canadiens ont un très fort sentiment de fierté nationale, mais qu'ils sont aussi moins attachés à leur pays que les autres pays industrialisés. Les Canadiens sont plus enclins à déménager pour trouver de meilleures possibilités d'emploi (Jeannotte et Aizlewood, 1999, p. 8), ce qui se traduit par une tendance constante à l'émigration économique. Simultanément, cependant, nous observons une tendance d'émigration de retour, les membres de la diaspora décidant de rentrer au pays pour se rapprocher de leur famille et de leurs amis (FAPC, 2007, p. 23).

Les données existantes confirment donc l'engagement du Canada à l'égard de la citoyenneté mondiale et du transnationalisme. Une partie importante de la population canadienne accorde toujours une grande importance à l'expérience internationale et est prête à partir à l'étranger pour y travailler, y étudier ou y voyager.

LA DIASPORA CANADIENNE ET LE GOUVERNEMENT

Les politiques du gouvernement canadien, aux paliers fédéral et provincial, touchent directement la diaspora canadienne. Les services consulaires, la fiscalité, les soins de santé, le développement économique et le renforcement des communautés sont quelques-unes des questions qui affectent la vie quotidienne des gens. Il est important de comprendre les domaines politiques qui importent le plus aux citoyens résidant à l'étranger et de savoir comment élaborer des politiques pour relever les défis auxquels ils font face.

Aujourd'hui, deux aspects définissent la relation entre le gouvernement canadien et la diaspora. Le premier est un manque de direction. Le gouvernement canadien n'a pas de stratégie officielle concernant le nombre croissant de ses citoyens résidant à l'étranger ou les types de services dont ils peuvent avoir besoin. De même, les commissions de la Chambre des communes ou du Sénat n'accordent pratiquement aucune attention à la question de la diaspora, sauf dans des cas particuliers (p. ex. examen des services consulaires, question des exportations culturelles canadiennes⁴, etc.) On ne déploie pas non plus d'efforts pour créer un organisme gouvernemental chargé de coordonner les questions politiques concernant les Canadiens à l'étranger, une suggestion appuyée par 73 % des répondants canadiens et 53 % des répondants expatriés dans le cadre de l'enquête de la FAPC (2011). Nous constatons également un manque de communication. À ce jour, il n'existe pas de site Web gouvernemental consacré à la diaspora ni de liste facilement accessible des services gouvernementaux et des responsabilités qui s'appliquent aux personnes qui s'installent ou vivent à l'étranger. Cela s'explique probablement par le fait qu'un bon nombre de ministères du Canada influent sur l'expérience de la diaspora et qu'il est donc difficile de regrouper les renseignements pertinents. La création d'un site Web officiel peut toutefois constituer la première étape d'une démarche visant à combler le fossé existant entre les Canadiens à l'étranger et leur gouvernement.

Le deuxième aspect est la fausse perception de la diaspora dans le pays d'origine. Outre le manque de recherche, les médias parlent peu des Canadiens vivant à l'étranger. Lorsqu'on en parle, le discours tend vers deux extrêmes. La diaspora est souvent dépeinte de manière négative lorsqu'elle a besoin de services consulaires d'urgence. C'est surtout le cas lors des crises internationales, lorsque les Canadiens demandent de l'aide pour être évacués, par exemple de Gaza en 2023, de Libye et d'Égypte en 2011, et du Liban en 2006. On a souligné les mêmes problèmes lors de la pandémie de COVID-19, lorsque les Canadiens ont eu besoin d'une aide pendant leur voyage. Dans la plupart de ces cas, le public perçoit la diaspora comme un fardeau qui draine les ressources du gouvernement. De l'autre côté du spectre,

⁴ Voir la réunion no 43 du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (AEFA) : <https://sencanada.ca/fr/comites/AEFA/Avisdeconvocation/604184/44-1#?filterSession=44-1>.

on trouve des Canadiens célèbres, notamment des artistes, des athlètes ou des dirigeants d'entreprise, qui sont perçus comme faisant la promotion du Canada à l'étranger. Dans ces cas, les membres de la diaspora sont considérés comme des atouts indispensables qui donnent une image positive du pays (Stackhouse, 2020; Canada Global et CIC, 2019). Pourtant, les évacués canadiens et les célébrités ne représentent qu'un très petit sous-ensemble de la population constituant la diaspora; pour la plupart des Canadiens à l'étranger, les expériences et les défis quotidiens auxquels ils font face sont très différents et devraient être étudiés par rapport aux politiques gouvernementales qui les façonnent.

SERVICES CONSULAIRES

Le plus souvent, les interactions entre les membres de la diaspora et le gouvernement canadien passent par les services consulaires, offerts aux citoyens par le réseau d'AMC. « En 2016-2017, ces services, qui ont coûté 156 millions de dollars, ont été fournis par environ 470 employés du Ministère dans plus de 260 bureaux situés dans 150 pays. » (Soreson, 2018, p. 1).

Toutefois, les besoins en services consulaires de la diaspora canadienne diffèrent généralement de ceux des Canadiens en voyage, qui sont beaucoup plus susceptibles de se trouver dans des situations d'urgence comme la perte d'un passeport, une arrestation ou une urgence médicale. En fait, les besoins de la diaspora relèvent souvent de deux catégories principales. La première concerne le renouvellement des passeports et les demandes de citoyenneté, notamment les questions liées aux changements d'état civil, aux naissances et aux décès dans la famille, ainsi que la double citoyenneté. La deuxième concerne les cas où tous les Canadiens, quel que soit leur statut de résident, doivent être évacués de pays étrangers en raison de conflits ou de catastrophes naturelles.

Les agents consulaires fournissent une aide comportant des frais pour obtenir des documents officiels du gouvernement. Les services utiles à la diaspora peuvent être les suivants :

- Renouvellement des passeports (IRCC, 2023b);
- Aider les Canadiens à comprendre les documents nécessaires à l'enregistrement d'un mariage à l'étranger (Voyage Canada, 2023a);
- Présenter une demande de certificat de citoyenneté canadienne et de passeport pour les enfants nés à l'étranger (Voyage Canada, 2023b);
- Dans les cas malheureux de décès à l'étranger, annuler les passeports et aider les familles à obtenir les documents nécessaires auprès des autorités locales (Voyage Canada).

La délivrance de nouveaux passeports, par exemple, est une activité conjointe de l'AMC et d'IRCC. Bien que la diaspora ne se trouve habituellement pas dans des situations d'urgence en voyage, elle peut néanmoins rencontrer des retards éventuels. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a constaté qu'entre 2016 et 2017, le réseau d'AMC faisait souvent preuve de lenteur et manquait de cohérence dans la saisie des données, ce qui avait une incidence sur les délais de traitement pour la délivrance de nouveaux documents de voyage (Soreson, 2018). Ces problèmes découlent en partie de la demande croissante de services consulaires; l'effectif d'AMC n'a pas suivi l'intérêt grandissant des Canadiens pour les voyages et les séjours à l'étranger. Renforcer le réseau d'AMC peut non seulement améliorer la prestation des services administratifs existants, mais aussi élargir la liste de services adaptés à la diaspora.

Par exemple, selon Statistique Canada, 3,7 millions de Canadiens ont une double citoyenneté (Statistique Canada, 2022). Même si cela est rare, certains pays étrangers peuvent choisir de ne pas reconnaître la citoyenneté canadienne des citoyens à double nationalité, ce qui empêche le personnel consulaire canadien de les aider (Voyage Canada, 2023c). C'est la responsabilité des citoyens à double nationalité de comprendre les restrictions de voyage et les services consulaires à l'étranger, mais de plus amples renseignements pourraient être fournis à la diaspora avant et pendant leur séjour à l'étranger.

En période de crise, la double citoyenneté soulève également d'importantes questions morales et logistiques concernant les services consulaires. Ces questions ont été au cœur du débat public lors des évacuations du Liban en 2006. Dans quelle mesure le Canada est-il responsable des citoyens à double citoyenneté qui ont choisi de s'installer de façon permanente à l'étranger? Est-il acceptable qu'un pays fasse une distinction entre ses citoyens en raison de leur double citoyenneté? En 2006, les frustrations exprimées par le public ont été principalement engendrées par le manque d'information accessible sur la diaspora canadienne et sur les mesures prises par le gouvernement lors d'opérations de sauvetage internationales. Par exemple, on a très peu évoqué le fait que les citoyens devaient rembourser le gouvernement pour leur évacuation de territoires étrangers (FAPC, 2011). À la suite des évacuations de Gaza en 2023, il pourrait être utile de créer un site Web axé sur la diaspora afin de fournir des renseignements essentiels sur la diaspora et sur les processus utilisés pour lui venir en aide.

Les Canadiens qui voyagent, y compris les membres de la diaspora, sont aussi encouragés à s'inscrire auprès d'AMC, pour qu'ils puissent recevoir des avis sur les situations d'urgence potentielles (AMC, 2023). Ce service peut également aider à suivre les Canadiens pendant les crises internationales. Toutefois, il est important de noter que les gouvernements du monde recourent à des méthodes plus sophistiquées pour rendre compte de la situation de leurs citoyens lorsque surviennent des crises internationales.

SOINS DE SANTÉ

Les soins de santé sont l'un des services publics les plus importants fournis par le gouvernement à la population canadienne. Les Canadiens qui envisagent de s'installer à l'étranger doivent tenir compte des changements apportés à leurs soins médicaux, ainsi que de l'annulation de leur couverture médicale provinciale s'ils s'installent définitivement à l'étranger. L'accès aux soins de santé et leur qualité à l'étranger dépendent du pays d'accueil et peuvent souvent être très coûteux sans assurance maladie locale.

Cependant, ce ne sont pas tous les membres de la diaspora qui ont l'intention de rester à l'étranger indéfiniment. Chaque province dispose de lignes directrices qui permettent aux résidents de conserver leur couverture médicale provinciale pendant des absences prolongées, pourvu qu'ils produisent les documents nécessaires et qu'ils souhaitent retourner dans leur province après leur séjour à l'étranger. Les étudiants à temps plein peuvent conserver leur assurance maladie provinciale jusqu'à la fin de leur période d'études, quelle que soit la durée de leur absence.

Tableau 2. Durée accordée pour une absence prolongée sans perte de la couverture maladie

Province	Durée accordée pour une absence prolongée (excluant les étudiants)
Alberta	• 4 ans (48 mois) pour le travail, les affaires ou le service missionnaire • 2 ans (24 mois) pour les voyages, les visites personnelles ou les congés de formation (congé sabbatique)
Colombie-Britannique	• 24 mois consécutifs (une fois par période de 60 mois)
Manitoba	• 12 mois pour les voyages personnels • 24 mois pour le travail, la recherche ou un congé sabbatique • Durée illimitée pour l'aide missionnaire ou humanitaire
Nouveau-Brunswick	• 12 mois pour les voyages personnels et d'affaires • 2 ans pour les travailleurs contractuels étrangers
Terre-Neuve-et-Labrador	• 12 mois (une fois tous les cinq ans) pour les voyages personnels • 3 ans (renouvelable chaque année) pour le travail
Nouvelle-Écosse	• 12 mois (une fois tous les six ans) pour les voyages personnels
Ontario	• 2 ans pour le travail et les voyages personnels
Île-du-Prince-Édouard	• Détails non disponibles

Province	Durée accordée pour une absence prolongée (excluant les étudiants)
Québec	• 183 jours pour les voyages personnels • Autres détails non disponibles
Saskatchewan	• 12 mois pour des vacances, une visite, un engagement professionnel ou un emploi au Canada • 24 mois pour un contrat de travail à l'étranger

Comme chaque province a ses propres politiques, les membres de la diaspora peuvent vivre des expériences très différentes dans l'accès aux soins de santé à l'étranger, en fonction de leur lieu de résidence d'origine. Il faut plus de transparence et regrouper les informations relatives à la couverture santé afin d'aider la diaspora à accéder aux renseignements pertinents avant et pendant leur séjour à l'étranger.

Outre la santé physique, nous devons reconnaître que la diaspora vit souvent de plus grandes pressions émotionnelles et psychologiques. Parallèlement aux expériences positives de la vie et du voyage à l'étranger, la réinstallation peut aussi s'accompagner de chocs culturels, de barrières linguistiques et de différences culturelles frappantes, tant sur le plan personnel que professionnel. Tous ces éléments peuvent entraîner une plus grande anxiété, du stress, de l'épuisement, voire une dépression (Kirkey et Nimijean, 2022). Si la couverture médicale des personnes, qu'elle soit conservée par la province ou obtenue dans le pays d'accueil, ne couvre pas la santé mentale, cela peut les empêcher d'aller chercher de l'aide. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets psychologiques de la réinstallation sur la santé mentale des membres de la diaspora canadienne.

Le gouvernement canadien peut relever ces défis de deux façons. Premièrement, elle peut consacrer des ressources à entretenir des liens avec la diaspora, à établir des liens communautaires et à faciliter le dialogue. La simple mention d'un club ou d'une société canadienne à l'étranger peut être une bouée de sauvetage inestimable pour les nouveaux membres de la diaspora car elle leur permet d'établir des liens avec les réseaux existants, liens qui peuvent les aider à surmonter les premières difficultés qu'ils rencontrent dans leur nouvel environnement. Deuxièmement, les décideurs politiques pourraient envisager d'inclure le thème de la santé mentale dans les communications destinées à la diaspora. Par exemple, un nouveau site Web axé sur la diaspora pourrait contenir des renseignements sur les chocs culturels ou sur les programmes de santé du Canada applicables.

Enfin, on ne peut dissocier la question des soins de santé de celle de la fiscalité. Au provincial, la question la plus pressante est celle du retour des émigrants de longue date après leur retraite. Le rapport 2011 de la FAPC expose deux éventuels problèmes pour les trésors

provinciaux : « [d’abord], un citoyen instruit né au Canada qui est absent entre 25 et 61 ans n’a pas contribué aux coûts de l’éducation au Canada en payant des impôts. Le déficit ou l’écart fiscal doit être comblé par les contribuables canadiens résidents. Ensuite, les rapatriés de plus de 61 ans ne pourront pas couvrir leurs frais de santé uniquement avec l’impôt sur le revenu, contrairement aux Canadiens de plus de 61 ans qui n’ont jamais quitté le Canada » (FAPC, 2011, p. 46). Le rapport indique que les soins de santé dispensés aux émigrants de retour au pays, et le fardeau fiscal qui en découle, sont assumés par les Canadiens qui sont restés au pays. Toutefois, nous constatons également que de plus en plus de résidents canadiens se font soigner à l’étranger. Il faut donc mener des travaux de recherche plus ciblés pour comprendre le lien entre les citoyens canadiens et les soins médicaux qu’ils reçoivent dans leur pays et à l’étranger. Plus précisément, nous devons connaître le nombre de Canadiens qui vont se faire soigner à l’étranger, ainsi que le nombre d’émigrants de longue date qui sont de retour au pays depuis les deux dernières décennies, les besoins qu’ils ont en soins de santé et les éventuels fardeaux fiscaux qu’ils engendrent.

IMPÔTS

Les Canadiens pensent souvent à tort que ceux qui s’installent à l’étranger sont libérés de leurs obligations fiscales. Cette idée renforce également les stéréotypes négatifs sur la diaspora, qui peut être perçue comme abusant des services consulaires canadiens et comme un fardeau pour les contribuables en cas de crise internationale. Pourtant, la réalité est tout autre : dans la plupart des cas, les membres de la diaspora doivent continuer à payer les impôts canadiens et provinciaux sur le revenu lorsqu’ils résident à l’étranger.

L’Agence du revenu du Canada (ARC) détermine le statut de résidence d’une personne en fonction de sa déclaration de réinstallation temporaire ou permanente (ARC, 2023). L’ARC reconnaît trois principales catégories de résidence⁵ :

- **Émigrants** : La réinstallation permanente (ou émigration) signifie que le citoyen canadien a quitté définitivement le Canada, a coupé tous ses liens financiers avec le pays, a disposé de ses biens et s’est installé ailleurs. Dans ce cas, l’émigrant doit payer un impôt de départ (c.-à-d. l’impôt sur le gain en capital de la disposition présumée).
- **Résidents de fait** : Si la personne garde des liens sociaux et financiers au Canada, elle est considérée comme un résident de fait (c.-à-d. un résident qui est temporairement à l’étranger). Les cas les plus courants de résidence de fait sont le travail temporaire à l’étranger, les études à l’étranger, la migration journalière et les vacances. Pour les résidents de fait, l’impôt sur le revenu est calculé comme s’ils n’avaient jamais quitté le Canada.

⁵ Il convient de noter qu’il existe également d’autres sous-catégories, par exemple la catégorie des « non-résidents réputés », etc. Pour en savoir plus, consultez <https://voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger/imposition>.

- **Non-résidents :** Les personnes qui résident habituellement dans d'autres pays et qui n'ont pas de liens de résidence importants avec le Canada sont considérées comme des non-résidents. Les non-résidents ne paient des impôts que sur les revenus perçus au Canada, notamment les dividendes, les loyers ou les paiements de redevance, les pensions ou les rentes.

Dans ces deux derniers cas, les Canadiens vivant à l'étranger sont toujours tenus de remplir une déclaration de revenus annuelle et de payer des impôts sur leur revenu canadien, une obligation qui peut être maintenue indéfiniment en fonction de leur source de revenu. Le rapport de la FAPC (2011) suggère que pour éviter les fardeaux administratifs et financiers annuels, de nombreux membres de la diaspora ont été indirectement incités à couper leurs liens avec le Canada et à émigrer officiellement. Ce constat est inquiétant; des recherches plus méthodiques sont nécessaires pour examiner les éventuelles conséquences involontaires des politiques fiscales actuelles et leur incidence sur la diaspora canadienne.

DROITS DE VOTE ET REPRÉSENTATION POLITIQUE

Le droit de vote est la pierre angulaire de toute démocratie. Toutefois, la mondialisation a entraîné l'accroissement de la migration et des diasporas dans le monde entier, obligeant les gouvernements à s'adapter aux nouvelles circonstances. Étant donné qu'un grand nombre de leurs citoyens résident à l'étranger, les démocraties modernes ont dû établir de nouvelles règles et procédures pour tenir compte de leurs diasporas et faciliter le vote à l'extérieur du pays.

Bien qu'il y ait des similitudes, chaque pays a adopté son propre système de vote à l'extérieur du pays. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale suit ces tendances et fait des recherches sur le vote à l'extérieur du pays dans le monde entier. L'organisation reconnaît quatre méthodes actuellement utilisées pour le vote à l'extérieur du pays : 1) le vote personnel (c.-à-d. le scrutin direct); 2) le vote par correspondance; 3) le vote par procuration; et 4) le vote électronique (IDEA, 2007, p. 6-7).

Les Canadiens à l'étranger peuvent voter par la poste au moyen d'un bulletin de vote spécial aux élections fédérales, aux élections partielles et aux référendums. Ils doivent d'abord demander à être inscrits au Registre international des électeurs, géré par Élections Canada. Il est possible de le faire en ligne, en demandant un formulaire de demande par la poste ou en visitant l'ambassade, le haut-commissariat ou le consulat du Canada le plus proche. Après s'être inscrit, l'électeur recevra sa trousse de vote par la poste et devra la renvoyer avant une date précise pour que son vote soit compté (Élections Canada, 2023).

La méthode du vote par correspondance s'est avérée efficace. En 2019, 34 144 Canadiens ont voté depuis l'étranger, alors que le registre international compte environ 55 000 personnes (soit 62 %). Il y a donc eu une hausse considérable par rapport aux 11 000 votes émis à l'étranger en 2015 (Woo, 2021) et aux 9 495 votes émis à l'étranger en 2004 (IDEA, 2007), qui représentaient tous les deux 69 % des électeurs inscrits à l'étranger. Toutefois, le nombre réel d'électeurs inscrits à l'étranger est nettement inférieur à la taille de la diaspora. Si certains citoyens ne se sentent plus concernés par la politique canadienne au fil du temps et se désintéressent du vote, d'autres trouvent tout simplement qu'il est difficile, d'un point de vue logistique, de s'inscrire sur les listes électorales et de voter depuis l'étranger. Comme la technologie évolue, il faudra peut-être envisager d'autres moyens de vote, dont le vote électronique. Le fait d'adopter une méthode de vote plus accessible pourrait permettre de réduire considérablement les obstacles qui empêchent les quatre millions de Canadiens vivant à l'étranger de voter et d'accroître leur participation au processus politique.

Ces dernières années, d'autres obstacles empêchant le vote à l'extérieur du pays ont également été remis en question. Avant 2019, la *Loi électorale du Canada* stipulait que seuls « les citoyens qui vivaient à l'étranger depuis moins de cinq ans, et qui avaient l'intention de revenir au Canada, pouvaient [...] voter aux élections fédérales » (Cour suprême du Canada, 2019). Cette loi a été contestée devant la Cour suprême par MM. Frank et Duong, qui ont fait valoir que plus d'un million de Canadiens n'ont pas pu exercer leur droit de vote en raison de la durée de leur résidence à l'étranger. En janvier 2019, la Cour suprême a statué que restreindre le droit de vote des Canadiens qui vivent à l'étranger depuis plus de cinq ans était inconstitutionnel. Cette décision a renforcé la loi adoptée par le gouvernement libéral en 2018 qui garantissait le droit de vote à tous les membres admissibles de la diaspora canadienne.

Le Royaume-Uni a adopté une loi semblable sur les « électeurs à vie » en 2022 et 2023, qui devrait entrer en vigueur en janvier 2024. Les nouvelles lois électorales abrogent la limite de 15 ans imposée aux électeurs à l'étranger, ce qui permettra aux 3,5 millions d'expatriés britanniques de voter lors des prochaines élections de 2024. Cela constitue une hausse importante par rapport aux 1,4 million d'électeurs expatriés qui pouvaient voter en vertu de la règle de 15 ans (Johnson et Uberoi, 2023). Ces changements électoraux ont été décidés après un certain nombre de votes et de référendums très médiatisés au Royaume-Uni, notamment le référendum sur le Brexit en 2016.

Il est important de noter que faciliter le vote à l'extérieur du pays soulève de nouvelles questions sur les campagnes politiques à l'étranger et sur les effets potentiels de l'intégration de la diaspora dans les débats politiques nationaux. Jusqu'à présent, nous en savons peu sur les effets à long terme de ces changements législatifs. Toutefois, à mesure que les diasporas

continuent de croître et que de plus en plus de pays reconsidèrent et élargissent leur vote à l'extérieur, il est probable que l'on accorde une plus grande attention aux électeurs admissibles à l'étranger.

Les systèmes canadien et britannique de vote à l'extérieur du pays reposent tous deux sur l'inscription des électeurs dans leurs anciennes circonscriptions. Jusqu'ici on en sait peu sur les effets à long terme de ces changements législatifs. Les votes des membres de la diaspora sont donc comptés dans la circonscription de leur pays. Bien que le nombre d'électeurs de la diaspora demeure très faible (p. ex. sur les 22,5 millions d'électeurs inscrits aux élections générales canadiennes de 2004, moins de 14 000 étaient des électeurs étrangers), ce processus peut théoriquement permettre à la diaspora d'exercer une plus grande influence dans les circonscriptions électorales. En comparaison, d'autres pays, dont la France, l'Italie, le Portugal, la Croatie, la Colombie, l'Équateur, le Panama, l'Algérie, l'Angola, le Cap-Vert et le Mozambique (IDEA, 2007, p. 28), permettent à leurs diasporas d'élire leurs propres représentants à l'assemblée législative nationale, dont la responsabilité est de présenter les points de vue des diasporas. Il est intéressant de noter que cette approche n'a été utilisée que dans les pays où la chambre basse est élue selon le mode de scrutin proportionnel. Il est donc possible que l'ajout de représentants axés sur la diaspora dans des systèmes de scrutin majoritaire par district pose de tout autres problèmes.

Enfin, nous devons nous pencher sur les complexités du vote à l'extérieur du pays au sein d'une fédération. Au Canada, les élections provinciales occupent une place importante dans la vie politique des citoyens. À l'exception des étudiants à temps plein, des fonctionnaires et des militaires, la diaspora n'est pas autorisée à participer aux élections provinciales, sauf si elle répond à des critères particuliers. Même s'il est permis de voter depuis l'étranger, ce ne sont pas toutes les provinces qui prennent des mesures pour accommoder les électeurs qui ont déménagé à l'étranger pour une longue période de temps. Ce sont les résidents de l'Ontario et du Québec qui sont soumis aux règles les plus souples, les gouvernements provinciaux acceptent que les électeurs votent depuis l'étranger jusqu'à deux ans après la date de leur départ. Il convient de noter que les critères de vote à l'extérieur du pays lors des élections provinciales ne sont pas toujours clairs et ne peuvent être consultés ou comparés sur un site Web centralisé. Chaque citoyen canadien à l'étranger doit ainsi se familiariser avec les exigences de sa province relatives au vote des absents, qui varient considérablement d'une province à l'autre. Pour éviter toute confusion, le futur site Web centralisé consacré aux questions relatives à la diaspora devrait également contenir des renseignements sur les règlements fédéraux et provinciaux électoraux.

Tableau 3. Critères pour voter aux élections provinciales depuis l'étranger

Province	Voter depuis l'étranger	Critères de vote
Alberta	Oui	L'électeur absent doit avoir sa résidence habituelle en Alberta et avoir l'intention d'y retourner
Colombie-Britannique	Non	L'électeur doit résider en Colombie-Britannique pendant les six mois précédant le dernier jour de vote
Manitoba	Oui	L'électeur absent doit avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour de l'élection et ne pas avoir l'intention de s'absenter pendant plus de six mois
Nouveau-Brunswick	Non	L'électeur doit avoir sa résidence habituelle dans la province pendant les 40 jours précédant immédiatement la date de l'élection, et résider habituellement à son adresse au N.-B.
Terre-Neuve-et-Labrador	Non	L'électeur doit avoir sa résidence habituelle dans la province la veille du jour du scrutin, ainsi que dans le district et la section de vote le jour du scrutin
Nouvelle-Écosse	Non	L'électeur doit avoir vécu en Nouvelle-Écosse pendant au moins six mois avant le jour où l'élection a été déclenchée
Ontario	Oui	L'électeur absent doit être temporairement absent (jusqu'à deux ans à compter de la date à laquelle il a quitté l'Ontario), avoir été résident de l'Ontario pendant au moins 12 mois consécutifs avant son départ et avoir l'intention de revenir en Ontario
Île-du-Prince-Édouard	Oui	L'électeur absent peut étudier, voyager ou résider temporairement à l'extérieur de la province et n'est pas en mesure de voter le jour du vote par anticipation ou le jour d'élection
Québec	Oui	L'électeur absent doit être domicilié au Québec depuis au moins 12 mois consécutifs avant son départ, avoir l'intention de revenir au Québec et avoir quitté le Québec depuis moins de deux ans
Saskatchewan	Non	L'électeur doit résider en Saskatchewan depuis au moins les six derniers mois précédant l'élection

ÉMIGRATION ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

On constate depuis les années 1990 que les Canadiens épousent le transnationalisme. Par rapport à d'autres pays industrialisés, les Canadiens sont plus « [disposés] à quitter le pays afin d'améliorer [leurs] conditions de vie et de travail » (Jeannotte et Aizlewood 1999, 8). Cette tendance à l'émigration économique est particulièrement répandue chez les jeunes Canadiens instruits et elle constitue la principale raison de la réinstallation à l'étranger. Dans son enquête sur la diaspora canadienne en Asie et aux États-Unis, la FAPC a indiqué que près des deux tiers (soit 65 %) des répondants ont quitté le Canada pour poursuivre des « possibilités d'emploi et de carrière » (FAPC 2007).

L'« exode des cerveaux » canadiens n'est peut-être pas surprenant compte tenu de la proximité du pays avec les États-Unis. En tant que première économie mondiale, les États-Unis créent non seulement plus d'emplois, mais aussi davantage d'emplois mieux rémunérés. De plus, aux États-Unis, la culture d'entreprise et l'utilisation de l'anglais sont comparables, et la libre circulation des professionnels est autorisée par l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC). Ces particularités font des États-Unis une destination attrayante pour les Canadiens instruits, carriéristes et tournés vers l'international.

Il n'en reste pas moins que de nombreux Canadiens qui déménagent à des fins de développement professionnel finissent par retourner au pays. L'Enquête auprès des diplômés de 1995 qui ont déménagé aux États-Unis (EDDEU) indique que « plus de 40 % des répondants qui étaient encore aux États-Unis en 1999 avaient l'intention de revenir au Canada » (Frank et Bélair 1999; Bérard-Chagnon et Canon 2022). De plus, les émigrés canadiens de retour au pays sont plus productifs et les émigrés nés au Canada voient leur revenu augmenter de manière significative grâce à leur expérience à l'étranger (FAPC 2011).

L'attrait des Canadiens pour le marché du travail international et la valeur des compétences qu'ils ramènent au Canada après leur résidence à l'étranger pourraient toutefois bientôt s'amenuiser. Contrairement à d'autres pays industrialisés, où l'apprentissage international est vivement encouragé auprès des étudiants et considéré comme un atout important pour réussir dans le monde mondialisé, le gouvernement canadien ne s'est pas systématiquement penché sur la question de l'éducation mondiale des jeunes Canadiens (Groupe d'étude sur l'éducation mondiale, 2017). Les étudiants canadiens se font devancer par leurs pairs d'autres pays en ce qui concerne l'apprentissage international, ce qui peut avoir des répercussions sur leur compétitivité future sur le marché du travail, ainsi que sur leur capacité à s'adapter aux changements dans les communications, les technologies et les pratiques mondiales.

Les Canadiens qui vont à l'étranger à la recherche de possibilités économiques sont aussi susceptibles de devenir membres d'associations industrielles et d'autres réseaux professionnels, ce qui peut s'avérer inestimable pour le développement économique à long terme du Canada. À l'ère de la mondialisation, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pour principaux objectifs d'attirer les investissements étrangers directs (IED), de promouvoir le commerce et d'entretenir des relations productives avec les partenaires industriels, scientifiques et gouvernementaux. La diaspora, et en particulier la diaspora canadienne axée sur la carrière, est une ressource inexploitée pour le gouvernement canadien, dont les représentants pourraient bénéficier des liens de la diaspora avec l'industrie et le milieu universitaire locaux.

Une grande partie de ce réseau professionnel comprend les chambres de commerce, en particulier celles qui se consacrent à la promotion du commerce entre le Canada et d'autres régions du monde (p. ex. la Chambre de commerce Canada-Royaume-Uni, la Chambre de commerce de l'Union européenne au Canada, etc.). Bien qu'AMC et le Service des délégués commerciaux du Canada (SDC) communiquent régulièrement avec les chambres de commerce à l'étranger, ces liens professionnels ne sont pas les mêmes d'un endroit à l'autre et ne s'articulent pas autour d'une stratégie globale, hormis l'accent mis sur les objectifs de commerce et d'investissement à court terme. Une mobilisation plus soutenue est nécessaire pour tirer parti des réseaux professionnels de la diaspora et des chambres de commerce à l'étranger. Une liste complète des chambres de commerce compétentes permettrait de déterminer les meilleures occasions de réseautage à l'avenir.

Les travaux des spécialistes en développement international et des organisations internationales, dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui reconnaissent depuis longtemps la capacité des expatriés à stimuler le développement dans leur pays, renforcent l'importance de la diaspora dans le développement économique. Si la plupart des recherches existantes se sont appuyées sur des données provenant de pays en développement, les pays industrialisés peuvent eux aussi tirer d'importants enseignements de cette étude. Par exemple, l'OIM propose cinq objectifs de mobilisation des diasporas, à savoir 1) le transfert de connaissances et de compétences; 2) la génération d'investissements; 3) la philanthropie; 4) le renforcement de l'identité communautaire; et 5) le développement des industries du tourisme, du patrimoine et de la nostalgie (OIM, 2021). Il convient de noter que trois des cinq objectifs sont centrés sur le développement économique. Les objectifs de l'OIM sont donc un excellent point de départ pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie gouvernementale visant à entretenir des liens avec la diaspora canadienne et à la mobiliser.

ENTREtenir DES LIENS AVEC LA DIASPORA

Sans stratégie globale à l'égard de la diaspora, le gouvernement du Canada n'est pas en mesure d'établir des liens plus étroits avec ses citoyens à l'étranger. Si, par le passé, les interactions sociales et culturelles entre les diplomates et la diaspora étaient monnaie courante, ces activités ont été reléguées au second plan au fil du temps. En fait, la modernisation du service extérieur, bien que nécessaire, s'est accompagnée d'une sous-estimation des avantages d'une communauté d'expatriés bien établie. Aujourd'hui, la mobilisation de la diaspora consiste davantage à organiser des événements avec des personnalités canadiennes connues qu'à mener des activités communautaires.

En revanche, les recherches de l'OIM sur les diasporas font ressortir deux objectifs culturels cruciaux, à savoir la philanthropie et le renforcement de l'identité communautaire. Tous deux privilégient les liens culturels et sociétaux qui unissent les citoyens résidant à l'étranger à ceux résidant dans leur pays. Le rôle des gouvernements est d'encourager des interactions plus fortes et plus sincères entre tous les membres de sa population en mettant l'accent sur des causes significatives (c.-à-d. la philanthropie) et en créant des communautés de diaspora à l'étranger plus organisées qui reflètent les valeurs canadiennes fondamentales.

Toutefois, entretenir des liens avec la diaspora n'est pas chose aisée. Il est souvent difficile de quantifier et de suivre le succès des initiatives de renforcement communautaire ou identitaire à l'étranger. La FAPC propose sept mécanismes pour entretenir des liens, qui constituent un point de départ utile pour établir une nouvelle stratégie gouvernementale. En voici quelques-uns : 1) célébrer les fêtes nationales à l'étranger; 2) honorer les expatriés par des prix; 3) convoquer des congrès pour la diaspora; 4) proclamer l'affinité avec la diaspora et la responsabilité à son égard; 5) délivrer des identifications ou des visas spéciaux; 6) assurer l'enseignement de la langue et de l'histoire nationales; et 7) étendre la couverture médiatique des Canadiens à l'étranger (FAPC, 2011, p. 22).

Les exemples de mise en œuvre de politiques semblables menées à bien dans d'autres pays sont nombreux. La stratégie irlandaise Global Ireland (2019) adopte une définition large de la diaspora irlandaise, qui inclut tous les citoyens irlandais, les descendants de citoyens irlandais, ceux qui ont résidé en Irlande pendant une période donnée, et même ceux qui s'identifient à la culture irlandaise et l'apprécient. Bien entendu, toutes ces personnes ne sont pas considérées comme des citoyens irlandais, mais l'approche non exclusive de l'Irlande quant à l'établissement d'une diaspora a contribué à rehausser le profil international du pays et à créer une image positive de l'Irlande à l'étranger. Cette stratégie vise à attirer davantage d'étudiants étrangers en Irlande et à promouvoir les possibilités d'emploi à l'étranger, y compris au sein de l'UE. En collaboration avec d'autres ministères, les initiatives de Global Ireland ont également ouvert les portes de nouveaux marchés d'exportation en Chine, au Koweït et au Qatar (ministère du Taoiseach, 2019, p. 23).

L'approche britannique à l'égard de leur diaspora croissante d'environ 5,5 millions de citoyens s'avère encore plus transparente. Le Royaume-Uni a créé un débat national actif sur les expatriés britanniques dans le monde entier, notamment en créant un site Web de la BBC qui présente des données et des témoignages de citoyens vivant à l'étranger (BBC, 2009). En outre, les récents changements apportés aux règles de scrutin à l'étranger au Royaume-Uni, ainsi que la poursuite des recherches universitaires et des rapports politiques sur les Britanniques à l'étranger (p. ex Drew et Sriskandarajah, 2006) ont conforté la perception de la diaspora britannique, de sa valeur et de sa contribution au Royaume-Uni. Simultanément, la diaspora est devenue très présente en ligne, grâce à des forums en ligne tels que British Expats, qui aident les membres de la communauté, nouveaux ou établis, à accéder à des renseignements pertinents et à s'informer sur les ressources dont ils disposent lorsqu'ils résident à l'étranger.

La Chine a consacré d'importantes ressources pour mobiliser sa diaspora. L'OIM estime que l'ensemble de la diaspora chinoise, y compris les citoyens chinois et leurs descendants, compte environ 60 millions de personnes dans le monde (Guotu, 2021). Ces communautés font l'objet de beaucoup d'attention de la part du gouvernement chinois. La Chine espère inciter les membres de sa diaspora à partager leur expertise professionnelle en Chine, à contribuer à divers programmes gouvernementaux, universitaires et commerciaux, et même à appuyer ses politiques étrangères (Zhang, 2023). De plus, la Chine mise sur la promotion de sa culture traditionnelle, en particulier auprès des jeunes membres de la diaspora qui ont grandi à l'étranger (Zhang 2023; Suzuki 2019). Parallèlement à ses initiatives discrètes et bien établies, telles que les Instituts Confucius, la Chine s'est activement engagée auprès de sa diaspora et a tenté de la mobiliser à des fins culturelles, économiques et même politiques.

La diaspora indienne, qui compte environ 32 millions de personnes, est considérée comme la plus importante au monde. Les politiques de l'Inde à l'égard de la diaspora sont supervisées par le ministère indien des Affaires extérieures et font partie de la politique étrangère officielle du pays. La diaspora comprend à la fois les Indiens non résidents et les personnes d'origine indienne. En plus de recenser activement les membres de la diaspora à l'aide de cartes d'identité, l'Inde est réputée pour célébrer les succès de la diaspora. Pravasi Bharatiya Divas est une fête annuelle qui a lieu le 9 janvier de chaque année pour célébrer les contributions des Indiens à l'étranger. Le prix Pravasi Bharatiya Samman est la plus haute distinction indienne décernée à un Indien à l'étranger (ou à une organisation dirigée par des Indiens à l'étranger) qui a apporté une contribution exceptionnelle dans un domaine donné. Il est décerné par le président de l'Inde et a contribué au partage des connaissances et au renforcement des liens entre la diaspora et son pays. En outre, l'Inde a adopté un programme visant à promouvoir sa culture traditionnelle auprès des jeunes membres de la diaspora dans le cadre de son programme Know India.

Ces exemples internationaux montrent que la définition des communautés de la diaspora et leur mobilisation sont du ressort des gouvernements. Pour que la diaspora soit activement définie, célébrée, soutenue ou encouragée, il faut qu'une action stratégique soit entreprise dans le pays d'origine.

CONCLUSION

En embrassant la mondialisation et le transnationalisme, les Canadiens ont contribué à façonner la diaspora diversifiée du pays, qui comptait plus de 4 millions de personnes en 2016. Cependant, bien qu'ils représentent plus de 11 % de la population nationale, les Canadiens à l'étranger ont reçu peu d'attention de la part des gouvernements, des chercheurs et même du public.

Les contributions récentes ont ramené la diaspora canadienne dans le débat national. La modélisation de nouvelles données effectuée par Statistique Canada a permis d'estimer la taille actuelle de la diaspora (Bérard-Chagnon et Canon, 2022), tandis que quelques ouvrages récemment publiés ont abordé la question de la formation de l'identité canadienne à l'étranger (Kirkey et Nimijean, 2022; Stackhouse, 2020). Les changements apportés aux règles de vote à l'extérieur du pays ont également permis à la diaspora de participer aux élections canadiennes quelle que soit la durée de leur séjour à l'étranger, éliminant ainsi les obstacles arbitraires au vote.

Néanmoins, il y a beaucoup de politiques gouvernementales qui touchent les Canadiens à l'étranger qui n'ont pas été évaluées du point de vue de la diaspora et qui demeurent inchangées malgré leur manque de clarté ou les fardeaux administratifs inutiles qu'elles impliquent. Pour ce qui est des services consulaires, des soins de santé, de la fiscalité et du renforcement des communautés, la diaspora a été dans une large mesure laissée à elle-même. L'exemple le plus flagrant de cet oubli est peut-être l'absence totale de stratégie officielle du gouvernement à l'égard des expatriés canadiens.

La première étape pour aborder ces questions doit être de créer une définition de la diaspora canadienne, qui devrait englober l'inclusion et la diversité. Les anciens étudiants non canadiens des universités canadiennes, les personnes qui se consacrent aux études canadiennes, les membres d'organisations ou de clubs de bénévoles canadiens et les employés de sociétés multinationales canadiennes, entre autres, sont étroitement liés au pays et ne peuvent que contribuer au futur renforcement communautaire et à l'établissement de la diaspora à l'étranger. En outre, si l'on soutient activement la diaspora, on crée un réseau international canadien plus solide, une communauté qui non seulement vote et paie des impôts, mais qui a aussi la capacité de promouvoir le Canada à l'étranger, de contribuer au développement économique et au réseautage professionnel, d'encourager le partage des compétences, la recherche et l'innovation, et de tisser des liens plus étroits entre les différentes communautés, dans le pays et à l'étranger.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Le tableau ci-dessous résume les recommandations stratégiques présentées dans ce rapport.

Tableau 4. Résumé des recommandations stratégiques

Question	Description	Organismes gouvernementaux compétents
Disponibilité des données	Il faut recueillir des données plus détaillées et plus fréquemment sur les Canadiens qui voyagent et résident à l'étranger.	Statistique Canada, IRCC, AMC, ASFC, Élections Canada
Recherche universitaire	Il faut mener des recherches universitaires plus diversifiées et à plus long terme sur la diaspora canadienne.	Statistique Canada, Conseil de recherches en sciences humaines
Renseignements centralisés pour les Canadiens vivant à l'étranger	Il faut créer un site Web officiel qui contienne tous les renseignements relatifs à la diaspora canadienne, y compris les obligations et les droits des citoyens.	AMC, IRCC, Élections Canada, ASFC, ARC, Canada.ca
Stratégie visant à mobiliser la diaspora et à la desservir	Il faut une stratégie gouvernementale globale visant à mobiliser la diaspora canadienne et à entretenir des liens avec elle, ainsi que la possibilité de créer une agence chargée de coordonner les politiques relatives aux citoyens résidant à l'étranger. Les cinq objectifs de mobilisation de l'OIM constituent un guide utile pour l'élaboration d'un programme gouvernemental réalisable.	AMC, IRCC, Élections Canada, ARC, ASFC, Cabinet du premier ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Services consulaires	Il faut élargir les services consulaires adaptés à la diaspora canadienne, et fournir plus de renseignements sur les principales questions consulaires.	AMC, Voyage Canada, Canada.ca
Couverture de santé	Il faut centraliser les renseignements sur la couverture médicale disponible pour les Canadiens qui choisissent de s'installer définitivement dans un autre pays ou qui demandent un congé prolongé.	Santé Canada, ministères provinciaux de la santé, Canada.ca
Sensibilisation à la santé mentale	Il faut fournir des renseignements de base sur les chocs culturels ou d'autres problèmes de santé mentale communs à la communauté de la diaspora et décrire les ressources qui pourraient être disponibles par l'intermédiaire de Santé Canada ou d'autres programmes.	Santé Canada, ministères provinciaux de la santé, Canada.ca

Question	Description	Organismes gouvernementaux compétents
Soins médicaux dans le pays et à l'étranger	Il faut étudier le nombre d'émigrants à vie qui reviennent au pays, leurs besoins en santé et les éventuels fardeaux fiscaux qu'ils créent, par rapport au nombre de Canadiens qui se font soigner à l'étranger.	Santé Canada, Statistique Canada, ministères provinciaux de la santé, ARC
Politiques fiscales	Il faut examiner les incitatifs indirects des politiques fiscales existantes applicables aux Canadiens résidant à l'étranger.	ARC, Statistique Canada
Vote à l'extérieur du pays	Il faut réexaminer l'efficacité de la méthode actuelle de vote par correspondance et envisager l'adoption du vote électronique depuis l'étranger.	Élections Canada, AMC
Règlements électoraux	Il faut centraliser les renseignements sur les règlements électoraux fédéraux et provinciaux applicables aux citoyens résidant à l'étranger.	Élections Canada, organismes électoraux provinciaux, Canada.ca
Engagement à l'égard du développement économique	Il faut renforcer les liens entre les représentants canadiens à l'étranger et la diaspora, ainsi que son réseau professionnel. Il faut un engagement plus transparent et stratégique de la part des équipes d'AMC et du SDC à l'étranger.	AMC, SDC
Chambres de commerce	Il faut dresser la liste des chambres de commerce compétentes qui comprennent des membres de la diaspora canadienne et qui contribuent à élargir les réseaux professionnels du Canada à l'étranger.	AMC, SDC, Canada.ca
Entretenir des liens avec la diaspora	Il faut créer des programmes stratégiques pour renforcer et appuyer la diaspora canadienne et encourager le renforcement communautaire et identitaire. Les sept mécanismes de la FAPC pour entretenir des liens avec les diasporas constituent un guide utile pour l'élaboration d'un programme gouvernemental réalisable.	AMC, Patrimoine Canada, Canada.ca, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

BIBLIOGRAPHIE

- AMC (Affaires mondiales Canada) 2023. « Inscription des Canadiens à l'étranger ». Dernière modification le 10 décembre 2020. <https://voyage.gc.ca/voyager/inscription>.
- ARC (Agence du revenu du Canada). 2023. « Impôts pour les Canadiens voyageant, vivant ou travaillant à l'étranger ». Dernière modification le 4 mai 2023. https://voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger/imposition?_ga=2.174583402.992602194.1708217867-164452681.1708217867.
- BBC. 2009. *Brits Abroad*. Consulté le 29 janvier 2024. http://news.bbc.co.uk/2/shared/spl/hi/in_depth/brits_abroad/html/.
- Bérard-Chagnon, Julien, et Lorena Canon. 2022. *La diaspora canadienne : estimation du nombre de citoyens canadiens qui résident à l'étranger*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91f0015m/91f0015m2022001-fra.htm>.
- Bolt, David. 2018. *An Inspection of Exit Checks: August-December 2017*. Independent Chief Inspector of Borders and Immigration. https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5abb708440f0b67d67479bb5/An_inspection_of_exit_checks.pdf.
- Canada Global et CIC (Conseil international du Canada). 2019. Les canadiens acteur de changement : Une mobilisation pour un impact global. Toronto, Ontario. 28 octobre 2019. <https://www.global-canada.org/community-gatherings-events/full-report-2019-canadians-changing-the-world-mobilizing-for-global-impact>.
- Cour suprême du Canada. 2019. « La cause en bref : Frank c. Canada (Procureur général) ». Consulté le 13 décembre 2023. <https://www.scc-csc.ca/case-dossier/cb/2019/36645-fra.aspx>.
- Dennler, Kathryn. 2023. *The Leaky Bucket: A Study of Immigrant Retention Trends in Canada*. Ottawa : The Conference Board of Canada.
- Drew, Catherine et Danny Sriskandarajah. 2006. *Brits Abroad: Mapping the Scale and Nature of British Emigration*. IPPR. <https://www.ippr.org/articles/brits-abroad-mapping-the-scale-and-nature-of-british-emigration>.
- Elections Alberta. s.d. « Who Can Vote ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.elections.ab.ca/voters/who-can-vote/>.
- Elections BC. s.d. « Who Can Vote ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://elections.bc.ca/2024-provincial-election/who-can-vote/>.
- Élections Canada. 2023. « Voter à une élection alors que vous êtes à l'extérieur du Canada ». Dernière modification le 11 mai 2023. https://voyage.gc.ca/voyager/vivre-a-l-etranger/elections-faq?_ga=2.100040918.992602194.1708217867-164452681.1708217867.

- Élections Manitoba. s.d. « Votes des absents ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.electionsmanitoba.ca/fr/voting/absentee>.
- Élections NB. s.d. « Comment procéder pour voter ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.electionsnb.ca/content/enb/fr/electeurs/comment-proceder-pour-voter.html>.
- Elections Newfoundland & Labrador. s.d. « Student Voting ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.elections.gov.nl.ca/elections/voters/students.html>.
- Elections Nova Scotia. s.d. « Who Can Vote ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://electionsnovascotia.ca/voters/who-can-vote>.
- Élections Ontario. s.d. « Registre des électeurs absents ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.inscriptionvoteon.ca/registre-des-electeurs-absents>.
- Elections Prince Edward Island. s.d. « Mail-in Ballot ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.electionspei.ca/mail-in-ballot>.
- Élections Québec. s.d. « Vous êtes à l'extérieur du Québec ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.electionsquebec.qc.ca/voter/autres-options-pour-voter/vous-etes-a-lexterieur-du-quebec/>.
- Elections Saskatchewan. s.d. « Who Can Vote and ID Options ». Consulté le 14 décembre 2023.
<https://www.elections.sk.ca/voters/voter-id-requirements/>.
- FAPC (Fondation Asie Pacifique du Canada). 2007. *Global Canadians: A Survey of the Views of Canadians Abroad*. https://www.asiapacific.ca/sites/default/files/filefield/global_canadians.pdf.
- FAPC (Fondation Asie Pacifique du Canada). 2009. *Conference on Selected Profiles of Canadians Abroad: Summary Report*. <https://www.asiapacific.ca/sites/default/files/filefield/CAreport.pdf>.
- FAPC (Fondation Asie Pacifique du Canada). 2011. *Canadians Abroad: Canada's Global Asset*.
https://www.asiapacific.ca/sites/default/files/canadians_abroad_final.pdf.
- Frank, Jeff et Éric Bélair. 1999. Cap vers le sud : Les diplômés de la promotion de 1995 qui ont déménagé aux États-Unis. N° 81-587-XPB au catalogue de Statistique Canada.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/81-587-x/81-587-x1995001-fra.pdf>.
- Gouvernement de l'Alberta. s.d. « Quitter l'Alberta affecte votre couverture d'assurance maladie : Absence prolongée ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.alberta.ca/fr/ahcip-absence-from-alberta#jumplinks-3>.
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. 2023. « Carte-santé de l'Î.-P.-É. ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-i-p-e/carte-sante-li-p-e>.

- Gouvernement de l'Ontario. 2017. « Services couverts par l'Assurance-santé à l'étranger ». Dernière modification le 13 juin 2023. Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.ontario.ca/fr/page/services-couverts-par-lassurance-sante-a-letranger>.
- Gouvernement de la Colombie-Britannique. s.d. « Leaving B.C. » Consulté le 14 décembre 2023. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/health-drug-coverage/medical-services-plan/leavingbc_brochure_web.pdf.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. s.d. « MSI Moving and Travel ». Consulté le 14 décembre 2023. https://novascotia.ca/DHW/msi/moving_travel.asp.
- Gouvernement de la Saskatchewan. s.d. « Eligibility for Health Benefits ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.ehealthsask.ca/residents/health-cards/Pages/Eligibility-for-Health-Benefits.aspx>.
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. s.d. « Couverture à l'extérieur de la province ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.gov.nl.ca/hcs/mcp/fr/outofprovincecoverage/>.
- Gouvernement du Manitoba. s.d. « Leaving Manitoba Temporarily ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.gov.mb.ca/health/mhsip/leavingtemporarily.html#section-four>.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. s.d. « Santé : Absence du Nouveau-Brunswick ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sante/AssurancemaladiesMedicaments/content/assurance-maladie/Absence-du-Nouveau-Brunswick.html>.
- Gouvernement du Québec. s.d. « Absence du Québec ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/absence-quebec>.
- Groupe d'étude sur l'éducation mondiale. 2017. *Éducation mondiale pour les canadiens : Outiller les jeunes Canadiens pour leur réussite au Canada et à l'étranger*, coprésidé par Margaret Biggs et Roland Paris. Centre d'études en politiques internationales, Université d'Ottawa et Munk School of Global Affairs, Université de Toronto. <https://www.cepi-cips.ca/projects/groupe-detude-sur-leducation-mondiale/>.
- Guotu, Zhuang. 2021. « La longue histoire des Chinois d'outre-mer ». UNESCO. Dernière modification le 5 octobre 2023. <https://www.unesco.org/fr/articles/la-longue-histoire-des-chinois-doutre-mer-0>.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale. 2007. *Voting from Abroad: The International IDEA Handbook*. Stockholm : Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.
- IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2023a. « Le Canada accueille un nombre record de nouveaux arrivants en 2022 ». Dernière modification le 3 janvier 2023. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2022/12/le-canada-accueille-un-nombre-record-de-nouveaux-arrivants-en-2022.html>.

- IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada). 2023b. « Comment renouveler un passeport à l'étranger ». Dernière modification le 12 décembre 2023. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/passeports-canadiens-etranger/renouveler-etranger.html>.
- Jeannotte, Sharon et Amanda Aizlewood. 1999. *Drifting Away? Canadian Trust, Hope and Pride in a Global Economy*. Hull, Québec : Recherche et analyse stratégiques (RAS), ministère du Patrimoine canadien
- Johnson, Neil et Elise Uberoi. 2023. *Overseas Voters*. Londres : House of Commons Library. <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/sn05923/>.
- Kirkey, Christopher et Richard Nimijean, éd. 2022. *The Construction of Canadian Identity from Abroad*. Cham, Switzerland: Palgrave Macmillan.
- Ministère du Taoiseach. 2019. *Global Ireland: Progress Report Year 1 (June 2018– June 2019)*. Gouvernement d'Irlande. <https://assets.gov.ie/133825/5b4931e8-f956-4402-848e17236ed92cec.pdf>.
- OIM (Organisation internationale pour les migrations) 2021. *Global Best Practices in Diaspora Engagement: Lessons from Armenia*. Yerevan: Organisation internationale pour les migrations, Mission en Arménie. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/global-best-practices-in-diaspora-engagement.pdf>.
- ONU (Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population). 2017. *Trends in International Migrant Stock: The 2017 Revision*. POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017.
- Sénat du Canada. 2023. Comité des affaires étrangères et du commerce international (AEFA). *Étude sur les relations étrangères et le commerce international en général*. 27 avril 2023. <https://sencanada.ca/fr/comites/AEFA/Avisdeconvocation/604184/44-1>.
- Soreson, Kevin. 2018. *Rapport 7, les services consulaires aux canadiens et aux canadiennes à l'étranger – Affaires mondiales Canada, des rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada : Rapport du Comité permanent des comptes publics*. Ottawa, Ontario : Chambre des Communes. <https://canadacommons.ca/artifacts/1185629/report-7-consular-services-to-canadians-abroad/1738750/>.
- Stackhouse, John. 2020. *Planet Canada: How Our Expats Are Shaping the Future*. Toronto : Penguin Random House Canada.
- Statistique Canada. 2022. « Un portrait de la citoyenneté au Canada selon le Recensement de 2021 ». <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021008/98-200-x2021008-fra.cfm>.
- Suzuki, Takashi. 2019. "China's United Front Work in the Xi Jinping Era – Institutional Developments and Activities." *Journal of Contemporary East Asia Studies* 8, n° 1: 83–98. <https://doi.org/10.1080/24761028.2019.1627714>.

- Voyage Canada. 2023a. « Mariage à l'étranger ». Dernière modification le 17 avril 2023. <https://voyage.gc.ca/voyager/documents/mariage-a-l-etranger#documents>.
- Voyage Canada. 2023b. « Enfants nés à l'étranger ». Dernière modification le 7 juillet 2023. <https://voyage.gc.ca/voyager/enfant/naissance-a-l-etranger>.
- Voyage Canada. 2023c. « Citoyen ou citoyenne à double citoyenneté ». Dernière modification le 27 juin 2023. <https://voyage.gc.ca/voyager/documents/double-citoyennete>.
- Voyage Canada. s.d. « Décès à l'étranger ». Consulté le 14 décembre 2023. <https://voyage.gc.ca/docs/publications/deces-a-letranger.pdf>.
- Woo, Yuen Pau. 2021. « Canadians Living Abroad Should Be Embraced as Hidden Assets ». *Policy Options*. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2021/canadians-livingabroad-should-be-embraced-as-hidden-assets/>.
- Zhang, Denghua. 2023. « China's diplomacy and diaspora perceptions: Evidence from the Pacific region ». *Asia & the Pacific Policy Studies* 10, n° 1-3: 46-62. <https://doi.org/10.1002/app5.379>.
- Zhang, Kenny. 2006. « Recognizing the Canadian Diaspora ». *Canada Asia Commentary*, n° 41. FAPC (Fondation Asie Pacifique du Canada). https://www.asiapacific.ca/sites/default/files/cac41_0.pdf.